



L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ORP-JAUCHE procède au recrutement d'accueillant(e)s extrascolaire(s) et d'encadrants pour assurer les temps de midi dans ses écoles communales, sous contrat CDD 23h (19h + 4h)

Le travailleur assure l'accueil extrascolaire avant et après l'école (« garderie »).

Les horaires peuvent varier de 6h à 8h30, de 12h à 13h30 et de 15h15 à 19h. Les horaires sont variables d'une école à l'autre.

Le travailleur prestera les mercredis et lors des journées pédagogiques.

Le travailleur encadrera des enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans.

Le travailleur pourra être amené à prêter au sein des différentes implantations communales : Folx-les-Caves, Jandrain, Marilles, Noduwez, Jauche et Orp-le-Grand.

L'administration communale recherche du personnel dynamique, motivé, compétent et capable de travailler de manière autonome et en équipe.

Une expérience avec les enfants est souhaitable.

Un diplôme psycho-socio-éducatif est un atout. Les personnes n'en détenant pas seront inscrites à une formation O.N.E. de 100h.

Procédure

L'acte de candidature complet doit être envoyé **par mail**, à l'adresse suivante : jennifer.meremans@orp-jauche.be

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le service ATL (019/63.02.95), Place communale n°1, 1350 Orp-Jauche.

Sous peine d'irrecevabilité, la candidature doit être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire 596.2

Par ordonnance :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

(s.) S. SANTUCCI

(s.) H. GHENNE